

Département du Val d'Oise

Canton de Domont

Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 6 JUILLET 2023**

Date de convocation : 30 juin 2023

Date d'affichage : 12 juillet 2023

Membres en exercice	29
Membres présents	17
Membres votants	26

L'an deux mil vingt-trois, le 6 juillet à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaient présents : Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, M. BOURSE, Mme MOLLIERE, M. SEFRIN, Mme THOMAS-MALBEC, M. KAYAL, Mme CHAPPAZ, Adjoints – M. CHASTAING, M. ENJALBERT, M. VET, Mme MAUGER, Mme DRIENCOURT, M. ESTARZIAU, Mme LECLERC, M. TOHME, Mme YOT formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : M. JEAN-JACQUES pouvoir à Mme CHAPPAZ, Mme DANIN pouvoir à M. CHASTAING, Mme CHAIZE pouvoir à Mme THOMAS-MALBEC, M. GANDRILLON pouvoir à Mme LECLERC, Mme MOROSAN pouvoir à M. KAYAL, Mme TRAN pouvoir à M. BOURSE, M. ROCHER pouvoir à Mme YOT, Mme ETHUIN-JEANMET pouvoir à Mme MOLLIERE, M. ALLET pouvoir à M. SEFRIN.

Absents : Mme NGO DJOB, Mme MONET, M. RICHARD.

Secrétaire de séance : Mme THOMAS-MALBEC

N° DEL-2023-060

**OBJET : CONVENTION DE FINANCEMENT CONCLUE AVEC LE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
POUR LA REQUALIFICATION DE L'AVENUE DU GENERAL LECLERC (RD 928) ENTRE LA VILLA
JEAN DE LA BRUYERE ET LA RUE ALEXANDRE RIBOT**

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission Travaux – Développement durable – Cadre de vie – Urbanisme en date du 20 juin 2023 ;

CONSIDERANT que la Commune a le projet de conclure avec le Département du Val d'Oise une convention relative à des travaux de requalification de l'Avenue du Général Leclerc entre la Villa Jean de la Bruyère et la rue Alexandre Ribot sur le territoire de la Commune de Saint-Prix en limite de la Ville de Saint-Leu-La-Forêt, pour convenir de la participation financière de chacune des parties ;

CONSIDERANT que la participation financière prévisionnelle minimale de la Commune de Saint-Prix s'élève à la somme de 61 270,08 € HT ;

CONSIDERANT le projet de convention de financement du Département du Val d'Oise pour la requalification de l'avenue du Général Leclerc (RD 928) entre la ville Jean de la Bruyère et la rue Alexandre Ribot ;

CONSIDERANT la note explicative de synthèse et sur le rapport de Monsieur Olivier MAIRE ;

Le Conseil de Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE le projet de convention de financement entre la Commune de Saint-Prix et le Département du Val d'Oise, relatif à des travaux de requalification de l'Avenue du Général Leclerc située sur le territoire de la Commune de Saint-Prix, entre la Villa Jean de la Bruyère et la rue Alexandre Ribot.

Article 2 : AUTORISE la participation financière de la Commune de Saint-Prix à cette opération de travaux s'élevant au montant prévisionnel minimal de 61 270,08 €.

Article 3 : AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant.

* *

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations
Catherine VILLECOURT – Maire

